**LISTE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU RAPPORT DE L’ÉVALUATION DÉCENTRALISÉE**

**[INTITULÉ DE L’ÉVALUATION DÉCENTRALISÉE]**

**Version de janvier 2024**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Appréciation globale** | | | |
| **Général** | | **Commentaires/statut** | |
| **Longueur**   * Le rapport ne comprend pas plus de 30 000 mots, hors résumé, et ses annexes plus de 40 000 mots. Une longueur supplémentaire de 15 pour cent est autorisée si les documents livrables sont rédigés en français ou en espagnol   **Accessibilité**   * Le rapport est rédigé de façon claire et accessible * La structure de la section consacrée aux constatations de l'évaluation permet aux lecteurs de les comprendre * Les messages clés sont synthétisés et surlignés * Le rapport présente un bon équilibre entre informations descriptives et informations analytiques * La terminologie utilisée est correcte * Le rapport ne comporte aucune erreur de grammaire, d’orthographe ou de ponctuation * Les visuels, diagrammes, schémas et tableaux sont utilisés de manière claire et accessible * La langue utilisée dans le rapport est simple et claire, sans jargon ni phrases trop complexes, et les sigles ne sont utilisés que si nécessaire * Les informations pertinentes qui peuvent être trouvées dans d'autres parties du rapport sont correctement signalées   **Crédibilité**   * Le ton général du rapport est neutre, constructif et diplomatique * Le rapport est objectif et présente de manière neutre les réussites et les échecs ainsi que les aspects positifs et négatifs * La langue est précise et professionnelle, adaptée au contexte d’un document officiel, et ne laisse aucune place à l’interprétation * Le rapport expose les enjeux les plus cruciaux lorsque cela s'impose; aucun problème n'est évité ni dissimulé * Les constatations et les conclusions du rapport reposent entièrement sur des données probantes * L’évaluation ne tire pas de conclusions, sauf si des données probantes le permettent clairement | |  | |
| **Rédaction** | |  | |
| * Le formatage et les modèles du Programme alimentaire mondial (PAM) sont appliqués * Les sigles sont développés à la première occurrence * Les paragraphes et les pages sont numérotés automatiquement * Des références sont fournies pour toutes les données et citations * Une table des matières est fournie et répertorie les tableaux, graphiques, figures et annexes * Des tableaux et des diagrammes sont utilisés si nécessaire et sont numérotés * Les annexes sont numérotées et référencées dans le corps du document | |  | |
| **Couverture** | |  | |
| * La couverture est réalisée à partir du modèle du Système d’assurance qualité des évaluations décentralisées (DEQAS) du PAM (ajustable en cas d’évaluation conjointe) * L’intitulé de l’évaluation décentralisée est identique à celui des termes de référence (sauf accord contraire) * La date et le statut du rapport (provisoire/final) figurent sur la couverture | |  | |
| **Résumé** | | | |
| **Contenu attendu** | **Critères d’analyse** | | **Commentaires/statut** |
| Le résumé fournit une synthèse neutre et exhaustive des constatations, des conclusions et des recommandations de l’évaluation, et comprend:   * Une introduction, qui détaille les principales caractéristiques de l’évaluation, et mentionne notamment le type d’évaluation, la période d’évaluation et le bureau de mise en œuvre * Le but et les objectifs, les utilisateurs principaux/le public cible, le contexte * Le sujet de l’évaluation, y compris la couverture géographique, les bénéficiaires et les ressources budgétisées * Les caractéristiques principales de la méthodologie (logique, sources, méthodes de collecte et d’analyse des données utilisées, limitations principales) * Les constatations principales pour toutes les questions de l’évaluation * Une synthèse globale des conclusions et des recommandations explicitement reliées aux constatations présentées * [Facultatif] Si des leçons sont identifiées, les éléments clés de l'apprentissage découlant des constatations et des conclusions de l'évaluation sont clairement résumés | * Le résumé est cohérent, autosuffisant et indépendant. Il peut être utilisé seul pour appuyer la prise de décision * Les constatations principales forment la partie la plus longue de la section * Toutes les recommandations sont présentées brièvement * La longueur n’excède pas 2 500 mots pour les évaluations décentralisées de pays / 3 000 mots pour les évaluations gérées par les bureaux régionaux et les unités du siège. | |  |
| 1. **Introduction** | | | |
| **Contenu attendu** | **Critères d’analyse** | | **Commentaires/statut** |
| **1.1. Caractéristiques de l’évaluation** | | | |
| Cette section présente un aperçu des caractéristiques de l’évaluation. Elle énonce clairement les raisons pour lesquelles l’évaluation a été conduite et les méthodes employées. Elle inclut:   * le but / la raison d’être de l’évaluation, y compris les raisons expliquant pourquoi elle a lieu à ce moment précis * des objectifs spécifiques (par exemple, la redevabilité ou l’enseignement). Si l’évaluation se concentre plutôt sur un objectif, les raisons doivent être inclus dans le rapport * le champ de l’évaluation, y compris toute exclusion et ce qui l’explique * les principales parties prenantes et utilisateurs cibles de l’évaluation, et la manière dont ils utiliseront les constatations de l’évaluation * une brève présentation de l’équipe d’évaluation, du calendrier et de la durée des activités de terrain | * Le contenu attendu est inclus et pose les bases de l’évaluation * Les informations sont succinctes et précises * Le contenu suffit pour expliquer aux lecteurs la manière dont l’évaluation a été conduite et pour inspirer confiance en l’impartialité et la crédibilité de l’évaluation * Les annexes pertinentes sont référencées | |  |
| **1.2. Contexte** | | | |
| Cette section fournit un aperçu du contexte général qui s’applique directement à l’évaluation, y compris:   * la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition * aspects contextuels pertinents et nécessaires pour éclairer la compréhension du sujet de l'évaluation: géographie, démographie, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, le cas échéant; catastrophes et protection humanitaire, le cas échéant * les stratégies gouvernementales, les capacités institutionnelles, les politiques et les priorités, y compris les instruments normatifs relatifs aux droits humains, à l’égalité des sexes et à l’équité, et à l’inclusion * les indicateurs nationaux (éducation, santé, nutrition, agriculture, indice d’inégalité entre les sexes) qui s’appliquent au sujet de l’évaluation, ventilées par sexe * les données et tendances clés liées aux objectifs de développement durable 2 et 17 dans le contexte (niveau régional, national, infranational/local) * les problématiques humanitaires, y compris les schémas de migrations et les tensions sociales/au sein des communautés d’accueil * les dimensions du contexte liées au genre, à l’équité et à l’inclusion au sens large, y compris une analyse transversale des groupes sociaux spécifiques * les principaux événements extérieurs ayant engendré des changements importants dans les actions du PAM * les caractéristiques de l’aide internationale dans la zone * les autres actions du PAM dans la zone * les actions pertinentes menées par d’autres acteurs clés des secteurs de l’humanitaire et du développement | * Les informations suffisent pour comprendre l’incidence du contexte sur le sujet de l’évaluation * Les indicateurs pertinents ont été identifiés et les données conjoncturelles les plus récentes ont été utilisées * Les informations sont tirées du rapport de démarrage et sont cohérentes avec ce dernier. Elles sont mises à jour si nécessaire * Les informations sont explicitement axées sur le sujet de l’évaluation, plutôt que d’être présentées de façon générique * Un bon équilibre est assuré entre souci du détail et effort de synthèse * Des sources fiables et faisant autorité sont utilisées | |  |
| **1.3. Sujet de l’évaluation** | | | |
| Cette section présente un aperçu du sujet de l’évaluation et inclut des informations factuelles, par exemple:   * le type d’évaluation (activité, domaine thématique, modalité de transfert, projet pilote) et son sujet * la portée géographique du sujet de l'évaluation * les dates pertinentes: date d’approbation, date de début, date de fin * une présentation de la logique de l’intervention/de la théorie du changement/du cadre logique et ses hypothèses, y compris les résultats attendus (effets directs, produits anticipés et, le cas échéant, effets transversaux). En l’absence de théorie du changement, l’équipe d’évaluation devra l’avoir recréé lors de l’étape de mise en route * les produits et activités, anticipés et réels * le nombre de bénéficiaires (anticipé et réel) ventilé par genre/âge/activité * le nombre de transferts anticipés et réels (volume/espèces/bons) ventilé par année et par activité (si activités multiples). Pour les évaluations décentralisées qui se concentrent sur une activité, une modalité de transfert ou un projet pilote, les modalités d'intervention sont présentées et discutées (par exemple, renforcement des capacités, prestation de services, etc.) * les partenaires principaux (gouvernements, organisations non gouvernementales, partenaires bilatéraux, partenaires multilatéraux, secteur privé) * les ressources (sur la durée, ressources allouées à chaque activité, pourcentage de financement des besoins totaux) et les principaux donateurs. Si le sujet est financé par des fonds de financement communs ou est la composante d’une activité, préciser quelle ressource est allouée au sujet de l’évaluation * la base analytique du sujet (évaluation des besoins, évaluations/examens antérieurs, études sur le genre et l’inclusion sociale qui ont servi de base pour établir le cadre du sujet). Toute modification du cadre et de la raison d’être initiaux. Comprend un résumé des résultats des évaluations précédentes connexes * d’autres activités/interventions antérieures ou simultanées pertinentes * des cartes/graphiques afin d’illustrer le propos | * Le contenu attendu est inclus et les informations sont suffisamment pertinentes et importantes pour comprendre le sujet de l’évaluation: * sa nature * la date de sa conception; * ses ressources principales (en dollars É.-U.) * les produits anticipés et réels (bénéficiaires, volume en tonnes, espèces et bons, dollars É.-U.) * la cible et le champ * les effets directs anticipés et réels * les entités impliquées dans sa mise en œuvre * Les données pertinentes provenant des estimations des besoins, des évaluations et des examens antérieurs qui sont utiles à l’évaluation sont mises en évidence * Les dimensions liées au genre, à l’équité et à l’inclusion du sujet évalué sont expliquées * Les différences entre le cadre original et la mise en œuvre sont expliquées, le cas échéant * Cette section est descriptive, et non analytique: elle ne prévaut pas sur la section qui présente l’analyse des constatations * Cette section fournit un point de départ pour réaliser des analyses quantitatives et qualitatives plus poussées devant figurer dans la section sur les constatations | |  |
| **1.4. Méthodologie, limitations et considérations éthiques de l’évaluation** | | | |
| * La méthodologie suivie pour réaliser l’évaluation est résumée * Les critères d’évaluation appliqués sont énumérés et justifiés (et, si possible, interprétés à la lumière du sujet), cohérents avec le but/champ et expliqués au regard du contexte. Si un critère particulier n’est pas appliqué, justifier cette décision * Les questions principales de l’évaluation sont définies par rapport à chaque critère d’évaluation * Une matrice d'évaluation est incluse, permettant une évaluation systématique par rapport aux questions d'évaluation * Les considérations liées au genre, à l’équité et à l’inclusion sont présentes dans toutes les questions de l’évaluation pour lesquelles elles sont pertinentes * Les méthodes spécifiques de collecte et d’analyse des données, les sources de données et la méthode d’échantillonnage utilisées (zone et population, raisons de la sélection, représentation) sont fournies et accompagnées d’une explication de la manière dont la diversité des parties prenantes a été prise en compte * Une évaluation de la solidité des processus de suivi des interventions et des données relatives aux considérations liées au genre, à l’équité et à l’inclusion est fournie * Des stratégies de triangulation sont incluses et accompagnées d’une description de la manière dont la validité et la fiabilité ont été prises en compte * Les limites rencontrées dans les méthodes et la disponibilité des données ainsi que dans les stratégies d’atténuation appliquées/implications sur les constatations sont expliquées * Les considérations liées au genre, à l’équité et à l’inclusion au sein des méthodes de collecte de données sont expliquées * La manière dont l’évaluation a pris en compte et géré les questions éthiques ainsi que les garanties mises en place au cours de l’évaluation sont décrites. Si les termes de référence et le rapport de mise en route ont identifié ou anticipé des questions éthiques, celles-ci sont aussi explicitement abordées dans cette section. * Le cas échéant, la manière dont l’analyse a été effectuée au regard des principes humanitaires internationaux est précisée * La méthodologie et la matrice d’évaluation figurant en annexe sont décrites avec précision | * Les informations permettent au lecteur de comprendre comment l’évaluation a été menée * La démarche méthodologique est complète et présente une approche systématique qui inspire confiance en la crédibilité de l’évaluation * L’approche méthodologique est cohérente, logique et en accord avec les termes de référence et le rapport de démarrage * La matrice d'évaluation est incluse (en annexe), identifiant des sous-questions spécifiques au contexte alignées sur les principales questions d'évaluation, ainsi que des indicateurs, des sources de données, des méthodes de collecte de données et des méthodes d'analyse pour chaque sous-question et permet l'analyse des dimensions de l'équité * La matrice d’évaluation permet de conduire un examen systématique en fonction de chaque question de l’évaluation * L’échantillonnage et les méthodes spécifiques appliqués sont conformes à l’approche méthodologique et sont réalisables/appropriés. * Les méthodes analytiques sont décrites et confortent la base de données (la manière dont les données ont été analysées, notamment une description de la validité et de la fiabilité des données et la triangulation) * Les limitations et leur influence sur la base de données sont mentionnées, et la manière dont elles ont été prises en compte est décrite * La description de la méthodologie explique comment tout risque a pu apparaître au sein de ladite méthodologie et des garanties éthiques, et fournit des mesures d’atténuation appropriées * Les produits de l'évaluation ne contiennent pas d'informations personnelles identifiables. * La méthodologie complète et la matrice d’évaluation sont jointes en annexe et référencées dans le rapport principal (et mises à jour depuis le rapport de démarrage pour leur mise en œuvre réelle) * Les méthodes font preuve de considération concernant l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes, l’équité et l’inclusion | |  |
| 1. **Constatations de l’évaluation** | | | |
| **Contenu attendu** | **Critères d’analyse** | | **Commentaires/statut** |
| * Les constatations sont structurées selon les questions d’évaluation standard et les sous-questions correspondantes, de la même manière que dans le rapport de démarrage * Toutes les questions et sous-questions de l’évaluation sont traitées, et toute lacune par rapport au champ d’évaluation prévu dans le rapport de démarrage est justifiée * Les limitations ou lacunes dans les données sont présentées * Des indications sont fournies là où les données ne sont pas concluantes * Les résultats évaluent les contributions du PAM aux résultats (ou l'absence de résultats) tout en tenant compte du contexte de mise en œuvre et des autres effets produits * Les effets imprévus positifs ou négatifs sont décrits | * Les constatations répondent explicitement à toutes les questions de l’évaluation. Il ne peut y avoir de lacune ou d’omission (sauf si celles-ci sont expliquées et justifiées) * Les constatations sont générées de manière transparente à partir de données triangulées. La précision, la cohérence et la fiabilité des données ont été vérifiées. Les données sont identifiées et référencées (sources fournies pour les données/citations). Aucune constatation ne se base sur des opinions infondées * Les constatations prennent en compte les intérêts de différents groupes de parties prenantes et se penchent avec attention sur les dimensions liées au genre, à l’équité et à l’inclusion au sens large, notamment grâce à l'analyse de données désagrégées par sexe, âge, handicap, etc * Les constatations sont présentées de manière à respecter les réalités culturelles et protéger la confidentialité, l’anonymat et la dignité des personnes interrogées * Toute limitation ou lacune dans la base de données ainsi que tous les cas où les données ne sont pas concluantes sont clairement expliqués * Les constatations sont neutres et présentent à la fois les réussites et les échecs, ainsi que les aspects positifs et négatifs * Les constatations motivent de manière adéquate les conclusions et les recommandations formulées par l’équipe d’évaluation * Les constatations considèrent la manière dont les recommandations issues d’évaluations antérieures ont été prises ou non en compte * Le cas échéant, les constatations examinent les performances au regard des principes humanitaires internationaux * Les aides visuelles sont utilisées de manière claire et accessible pour illustrer le propos * Les constatations présentent un équilibre entre souci du détail et synthèse | |  |
| 1. **Conclusions et recommandations** | | | |
| **Contenu attendu** | **Critères d’analyse** | | **Commentaires/statut** |
| **3.1. Conclusions** | | | |
| * Les conclusions fournissent une analyse équilibrée des constatations positives et négatives de l'évaluation. Elles peuvent être organisées par question de l'évaluation, par critère d'évaluation ou par thème * Les conclusions élèvent le niveau d'analyse des constatations. Elles établissent des liens entre des constatations relevant de différents critères d'évaluation et répondent à la question "et donc?" (plutôt que de se limiter à une synthèse de données) * Les conclusions tiennent en compte les considérations liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à l'équité et à l'inclusion | * Les conclusions sont corroborées par les constatations et forment une suite logique à celles-ci grâce à des liens clairs et explicites * Les conclusions sont brèves et générales * Aucune donnée ne figurant pas déjà dans les constatations n'y est introduite * Les conclusions sont impartiales et objectives * Les conclusions reflètent à la fois les points forts et les possibilités d'amélioration * Les conclusions prennent en compte les aspects liés à la diversité des parties prenantes, au genre et à l'équité | |  |
| **3.2. Leçons (facultatif)** | | | |
| * Cette section du rapport est facultative. Elle est à la disposition de l'équipe d'évaluation si cette dernière a identifié des enseignements pertinents qui ne permettent pas de formuler des recommandations concrètes * Les enseignements contribuent à l'élargissement de l'enseignement institutionnel pour le PAM et ses partenaires * Ils peuvent être positifs ou négatifs | * Les enseignements s’appuient clairement sur les constatations et les conclusions de l’évaluation * Ils contribuent à l'élargissement de l'enseignement institutionnel au sein du PAM et permettent d’orienter les actions futures * Ils présentent un potentiel pour des applications à plus grande échelle et un usage hors du contexte de l’évaluation (lorsque les conditions/situations propices à cela sont clairement identifiées) | |  |
| **3.3. Recommandations** | | | |
| * Un maximum de dix recommandations sont présentées, sous forme de courts paragraphes. Elles sont toutes pertinentes quant au sujet de l’évaluation * La présentation des recommandations suit le tableau fourni dans le modèle de rapport d’évaluation | * Elles sont pertinentes et adaptées au but et aux objectifs de l’évaluation * Elles abordent les domaines cruciaux identifiés par des constatations ne présentant aucune lacune * Elles sont formulées à partir des constatations et des conclusions de manière claire et logique * Elles observent une cohérence interne et prennent en compte les interdépendances * Elles sont objectives et constructives * Elles sont suffisamment spécifiques pour servir de base à des actions et fournissent une ligne claire concernant les changements prévus, tout en laissant une marge suffisante aux responsables de la mise en œuvre et aux utilisateurs pour qu’ils puissent adapter leur stratégie d’exécution * Elles se concentrent sur les actions que le PAM peut mettre en place (ou d’autres bureaux s’il s’agit d’une évaluation conjointe) * Elles orientent vers des actions qui génèrent des bénéfices proportionnels à leurs coûts * Elles abordent les questions et les priorités d'action de pour améliorer les considérations liées au genre, et reflétent, le cas échéant, les dimensions d'équité et d'inclusion * Elles sont expressément ciblées (et doivent mentionner directement/préciser qui doit les mettre en œuvre) * Elles sont présentées par ordre de priorité (pas plus de dix recommandations et, parmi celles-ci, distinguer celles qui ont une priorité haute ou moyenne) * Elles sont brèves (ne doivent pas dépasser 1 500 mots) * Elles sont formulées de manière intelligible * Elles sont regroupées/ordonnées selon des critères (stratégiques/opérationnels) * Elles proposent un calendrier précis pour l’action * Elles ont été soumises à une analyse de risque et à une vérification du respect des principes consistant à "ne pas nuire" | |  |
| **Annexes** | | | |
| **Contenu attendu** | **Critères d’analyse** | | **Commentaires/statut** |
| Les annexes étayent et complètent le contenu du rapport principal et n’incluent pas tous les documents provisoires.  Les annexes obligatoires comprennent:   * le résumé des termes de référence * le calendrier de l’évaluation * la méthodologie * la matrice d’évaluation * les outils de collecte de données * le calendrier des activités de terrain * la cartographie des constatations, des conclusions et des recommandations; * aperçu des informateurs clés * la bibliographie * les acronymes | * Les annexes ne dépassent pas 40 000 mots * Toutes les annexes obligatoires sont jointes. * Les annexes techniques supplémentaires sont pertinentes et nécessaires à la compréhension du texte principal * Toutes les annexes sont répertoriées, numérotées et référencées dans le rapport principal * Les sources de citations des entretiens, des discussions de groupe et des événements ne doivent pas permettre l'identification personnelle. L'annexe " aperçu des informateurs clés" ne doit pas contenir d'informations personnelles identifiables et ne doit inclure QUE l'affiliation et/ou des indications sur les municipalités. | |  |